

ADMINISTRATION

Administration générale

MINISTÈRE DES SOLIDARITÉS
ET DE LA SANTÉ

MINISTÈRE
DE L'ÉDUCATION NATIONALE

MINISTÈRE DU TRAVAIL

MINISTÈRE DES SPORTS

Arrêté du 31 mai 2017 relatif à la mission juridique du Conseil d'État auprès des ministres chargés des affaires sociales

NOR : SSAZ1730320A

La ministre des solidarités et de la santé, la ministre du travail, le ministre de l'éducation nationale et la ministre des sports,

Vu le code de justice administrative, et notamment son article R. 137-3;

Vu le décret n° 2013-727 du 12 août 2013 portant création, organisation et attributions d'un secrétariat général des ministères chargés des affaires sociales;

Sur la proposition du vice-président du Conseil d'État,

Arrêtent:

Article 1^{er}

Il est institué, auprès des ministres chargés des affaires sociales mentionnés à l'article 1^{er} du décret du 12 août 2013 susvisé, une mission juridique du Conseil d'État.

Cette mission est composée de M. Bertrand Dacosta, conseiller d'État, président, de M. Jean-Luc Matt, maître des requêtes, et de M. Jean-François de Montgolfier, maître des requêtes.

Article 2

L'arrêté du 14 mars 1995 modifié portant création d'une mission juridique du Conseil d'État auprès du ministre d'État, ministre des affaires sociales, de la santé et de la ville, est abrogé.

Article 3

Le présent arrêté prend effet au 1^{er} juin 2017.

Article 4

Le directeur des affaires juridiques auprès des ministres chargés des affaires sociales est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié aux *bulletins officiels* santé, protection sociale, solidarité, travail, emploi, formation professionnelle et ville, jeunesse, sports et vie associative.

Fait le 31 mai 2017.

Pour les ministres et par délégation :
Le directeur des affaires juridiques,
P. RANQUET